



Conseil de la Communauté Séance du 11 avril 2024

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 04 avril 2024

Date d'affichage :

Le 04 avril 2024

Nombre de conseillers Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 21 à 18h
22 à 18h23
23 à 18h52
22 à 19h00
23 à 19h02

Votants : 33

Votes exprimés :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le onze avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures à l'Espace Communautaire – Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON

Présents : Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Brice RAVIER, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean CORNUAULT, Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Lionel CHISSON, Monsieur Luc FAVIA, Madame Chantal ALEXANDRE, Monsieur Vincent RALLE (jusqu'à 19h), Monsieur Johnny VERCOUILLIE, Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Jean-Michel LENA, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Cyrille MARTIN (à partir de 19h02), Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARCONNET (à partir de 18h23), Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Frédéric SAROUILLE (à partir de 18h52).

Pouvoirs : Madame Corinne SIMONEAU à Monsieur Johnny VERCOUILLIE, Madame Evelyne LAUNAY à Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Vincent RALLE à Monsieur Lionel CHISSON (à partir de 19h), Madame Karine ROUMANEIX à Madame Chantal ALEXANDRE, Monsieur Marc LEONARD à Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Pascal DUPRE à Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Hervé LENGLET à Monsieur Didier ELWART, Monsieur Cyrille MARTIN à Madame Virginie GAY-CHANTELOUP (jusqu'à 19h02), Madame Gismonde GAUTHER-BERDON à Monsieur Lionel LEVHA, Madame Blandine BENOIST à Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Jocelyn GARCONNET à Madame Catherine MEUNIER (jusqu'à 18h23), Madame Christine FAUQUET à Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Secrétaire de séance : Madame Virginie GAY-CHANTELOUP

Délibération n°2024 - 04 - 10

Finances

Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2024

Madame Chantal ALEXANDRE, Vice-Présidente de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5214-16 ;
- Vu** la délibération n°2014-09-03 du 18 septembre 2014 relative à l'institution de deux zones sur le territoire et de la mise en place d'un mécanisme de lissage des taux ;
- Vu** l'avis favorable de la commission Finances du 02 avril 2024.

Afin de contribuer à l'équilibre du budget du SMICTOM pour l'année 2024, il est proposé un maintien des taux par rapport à l'année 2023.

Zone 1 – Amboise : 8,73 %

Zone 2 – Cangey, Chargé, Nazelles-Négron, Neuillé-le-Lierre, Noizay, Pocé-sur-Cisse, Saint Règle, Souvigny-de-Touraine, Montreuil-en-Touraine, Mosnes, Limeray, Lussault-sur-Loire et Saint Ouen–les-Vignes : 13,75 %

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver** pour l'exercice 2024 les taux suivants :

↳ **Zone 1** – Amboise : 8,73 %

↳ **Zone 2** – Cangey, Chargé, Nazelles-Négron, Neuillé-le-Lierre, Noizay, Pocé-sur-Cisse, Saint Règle, Souvigny-de-Touraine, Montreuil-en-Touraine, Mosnes, Limeray, Lussault-sur-Loire et Saint Ouen–les-Vignes : 13,75%

Secrétaire de séance

Madame Virginie GAY-CHANTELOUP



Le Président de la Communauté de
communes du Val d'Amboise

Monsieur Yves AGUITON

 